



Une fille escroque des personnes sur internet

Par **aurélie44**, le **16/02/2011 à 13:01**

Bonjour,rnrn Je fais appel à vous car nous sommes plusieurs personnes a avoir été escroquée par la même fille qui a 18 ans via internet.J'ai envoyé une demande de plainte envers elle auprès de Monsieur le Procureur ainsi qu'une lettre en recommandée au nom de ses parents afin qu'ils connaissent ses agissements.rn Le recommandé m'est revenu ce matin car il a été refusé, cela veut-il dire que ses parents sont déjà au courant des escroqueries de leur fille?Cela fait-il d'eux des complices?rnrn Merci de bien vouloir m'éclairer.

Par **Marion2**, le **16/02/2011 à 13:03**

Vous connaissiez l'adresse des parents de cette fille ?rnrnQuel style d'escroquerie ?

Par **aurélie44**, le **16/02/2011 à 13:10**

Bonjour,rnrnJe connaissais leur adresse car cette jeune femme de 18 ans tiens 2 blogs ou elle mentionne vivre avec ses parents et comme elle m'a donné son adresse j'ai envoyé le recommandé à cette adresse.rnEn ce qui concerne l'escroquerie, elle entre en contact avec des personnes vendant des choses bien particulières (des magazines en ce qui me concerne) via des sites internet.rnElle accepte généralement le prix demandé (45€ dans mon cas) mais elle demande que l'envoi se fasse ensemble car elle dit avoir été arnaquée.rnEnsuite, elle dit avoir envoyé le règlement mais ne pas avoir reçu les articles.rnJ'ai déjà réunis 3 autres personnes qu'elle a escroquée, généralement ça tourne autour de 50€ par personne.

Par **Marion2**, le **16/02/2011 à 13:14**

[citation]***mais elle demande que l'envoi se fasse ensemble car elle dit avoir été arnaquée.***
rn[/citation]rnPourriez-vous expliquer ? Merci

Par **aurélie44**, le **16/02/2011 à 13:16**

Voilà le mail qu'elle m'a envoyé
[citation] Oui c'est si je met 45€ c'est bon par contre ya pas
tres longtemps je me suis faite arnaquer donc je me méfite un peu maintenant mais vous
inquiété hier j'ai fait une transaction la dame a reçu le cheque et j'ai reçu aujourd'hui aussi
mercirncordialementrn[/citation]rnJe lui ai donc fais confiance et j'ai accepté

Par **lianavan**, le **16/02/2011 à 13:28**

Je crois qu'elle t'a rendue service, parce que si t'es assez dupe pour te faire berner par ça, tu
vas droit au casse pipe...

Par **Marion2**, le **16/02/2011 à 14:27**

Je suis tout-à-fait de l'avis de lianavan.

Par **chris_ldv**, le **16/02/2011 à 14:34**

Bonjour,
Envoyer un courrier au procureur de la république est insuffisant: Pour porter
plainte contre cette personne vous devez vous rendre dans un commissariat de police ou une
gendarmerie.
Cordialement,

Par **mimi493**, le **16/02/2011 à 17:28**

[citation]Envoyer un courrier au procureur de la république est insuffisant: [/citation]rnc'est un
gag ?

Par **chris_ldv**, le **17/02/2011 à 09:55**

Bonjour,
Citation 1 : Oui c'est si je met 45€ c'est bon
Citation 2 : Envoyer un courrier au

procureur de la république est insuffisant: rnrnCitation 3 : c'est un gag ?rnrnPour ma part j'ai sincèrement j'ai du mal à croire qu'un courrier adressé au Procureur de la République pour un enjeu aussi considérable que la somme de ... 45€ donne lieu à une suite quelconque :)rnrnSi par contre les forces de l'ordre (et non un simple particulier isolé) qui disposent des moyens techniques pour consulter tous les dépôts de plainte qui leur sont soumis présentent simultanément plusieurs plaintes, même d'un montant aussi modeste, mais relatifs à la même personne alors la probabilité qu'une action pénale soit engagée est plus importante.rnrnCordialement,

Par **aurélie44**, le **17/02/2011** à **10:12**

[citation]Si par contre les forces de l'ordre (et non un simple particulier isolé) qui disposent des moyens techniques pour consulter tous les dépôts de plainte qui leur sont soumis présentent simultanément plusieurs plaintes, même d'un montant aussi modeste, mais relatifs à la même personne alors la probabilité qu'une action pénale soit engagée est plus importante.rn[/citation]rnrnIl faudrait donc que toutes les personnes escroquées porte plainte?Le fait de ne pas vivre au même endroit poserait-il un problème?rnrnPour les personnes qui pensent que cette fille m'a rendu service je suis tout à fait d'accord sauf qu'elle utilise la même méthode pour vendre des objets: les gens lui envoient l'argent et elle n'envoie rien en retour, ou elle dit que ça c'est perdu...donc je pense qu'une action collective pourrait peut-être être utile.

Par **chris_ldv**, le **17/02/2011** à **10:26**

Bonjour,rnrnC'est davantage de la logique que du droit:rnrnSi une personne ne reçoit pas ce qu'elle a acheté, et payé, le vendeur peut invoquer une difficulté dans l'acheminement pas voie postale et solliciter le bénéfice du doute.rnrnSi par contre plusieurs personnes sans lien entre elles se trouvent dans la même situation après avoir payé des objets qui ne sont jamais arrivés le bénéfice du doute aura du mal à être valablement invoqué par le "vendeur".rnrnConcernant le montant du préjudice (45€) il faut être réaliste: l'état français a d'autre préoccupations que de payer des fonctionnaires (forces de l'ordre, greffier, magistrats etc...) pour récupérer pour votre compte une somme aussi dérisoire tout cela parce que vous avez un peu trop rapidement fait confiance à une personne malhonnête sans prendre les précautions les plus élémentaires (envoi contre remboursement notamment).rnrnCordialement,